

L'ORGANISATION DU PARCELLAIRE ET ÉQUIPEMENTS

Pour conduire un pâturage efficace, il faut avoir préparé son organisation au préalable. Il s'agit de réfléchir à partir d'un plan du parcellaire à l'organisation de la surface qui sera pâturée. Ce diagnostic général doit permettre de faire ressortir les atouts et les contraintes liées aux différentes parcelles. Différents thèmes doivent être réfléchis :

- accessibilité du troupeau et des engins,
- abreuvement des animaux,
- installation des clôtures.

DE BONS CHEMINS POUR BIEN MARCHER

Pour la bonne durabilité d'un chemin, pensez à son implantation : il doit être stabilisé et surélevé pour évacuer l'eau. Évitez les pentes supérieures à 30 %, créez alors des marches ou rallongez le chemin. Pensez à bien compacter les matériaux lors de l'implantation pour augmenter leur résistance mécanique et atténuer le tassement. Un chemin principal doit permettre d'accéder au maximum de parcelles. Il doit être suffisamment large.

Taille du cheptel	jusqu'à 50 vaches	jusqu'à 75 vaches	jusqu'à 100 vaches	au-delà de 100 vaches
Largeur conseillée	2 m	3 m	4 m	5 m

Pour le **réseau secondaire**, les voies d'accès aux parcelles peuvent être moins larges (de 1,5 à 2 m). Pour limiter le piétinement, il peut être utile de prévoir **2 accès par parcelle** (entrée et sortie). Il faut aussi prévoir le **passage des engins** et des différents outils.

ON TROUVE DIFFÉRENTS TYPES DE CHEMINS ET DE REVÊTEMENTS

Chemin décaissé et revêtement mixte : les pierres occupent la base du chemin (remblai compacté) et un mélange sable et graviers (0/20) occupe le dessus du chemin. Cette solution permet d'utiliser d'autres types de remblais présents sur l'exploitation comme la marne.

- + Cette solution semble être la plus durable (15 ans).
- Coût élevé (entre 6 et 15 euros du m² selon le décaissement),
- Mise en place chronophage,
- Il faut aussi suffisamment tasser le mélange sable/gravier et ne pas hésiter à le consolider. En cas de pierres apparentes, les animaux peuvent se blesser.

Chemin en béton : cette solution est adaptée pour les abords des bâtiments. L'implantation est la même, sauf que la couche sable/gravier est remplacée par une épaisseur de 10 à 15 cm de béton.

- + Cette solution robuste permet la circulation des animaux et des engins.
- Mise en place longue et coûteuse : 10 €/m² pour une épaisseur de 5 cm,
- Risque de glissades si le béton n'est pas rainuré.

Revêtement synthétique : des grilles sont posées après avoir stabilisé le sol. Cette solution est rapide à mettre en place. Comptez 6 à 8 € du m² de grilles.

- Cette solution ne semble pas durable.

Copeaux de bois : étalés en couche de 10 cm sur un sol stabilisé.

- + Cette solution est facile et rapide à mettre en oeuvre. Elle permet aussi de valoriser des ressources déjà présentes sur la ferme. Comptez 6 euros/m². Le chemin est compostable après utilisation.
- Déconseillé pour le passage d'engins (des ornières apparaissent assez vite).



POINTS POSITIFS D'UN BON CHEMIN

- moins de boiteries,
- déplacements rapides
- allongement de la saison de pâturage,
- meilleure valorisation des parcelles éloignées,
- mamelles propres à la traite, gain de temps.

QUELQUES SOLUTIONS POUR L'ABREUVEMENT

La vache laitière est le ruminant d'élevage qui consomme le plus d'eau : jusqu'à 140 l/j lorsqu'elle est en production soit 3 l d'eau pour 1 l de lait produit. Pour couvrir ses besoins, plusieurs règles sont à respecter :

- Prévoir une distribution d'eau permanente. La solution idéale est de prévoir un abreuvoir par paddock pour éviter les bousculades. La solution privilégiée par les éleveurs consiste à utiliser un abreuvoir pour deux paddocks.
- Proscrire la tonne à eau qui nécessite temps de déplacement et gasoil.
- Aménager les points d'eau sur des emplacements sains et à l'écart des zones de piétinement, en particulier les accès de parcelles.
- Le troupeau ne doit pas avoir à parcourir plus de 400 m à partir du point le plus éloigné de la parcelle : ainsi on évite que le troupeau aille s'abreuver en une fois ou néglige le pâturage en période estivale.
- Tous les animaux, même les dominés, doivent avoir accès à l'eau.
- Prévoir un bac à niveau constant de 600 à 1 000 litres pour 40 vaches laitières. Compter 250 € pour un abreuvoir de cette taille.

L'abreuvement direct (mares, cours d'eau) peut être une source de problèmes sanitaires pour le troupeau. Le relargage d'excréments dans le cours d'eau peut être la source de prolifération microbienne. Deux solutions sont proposées : pompe à museaux ou aménagement des berges (cours d'eau ou mares).



Photo : SIAE Sienna

Pompe à museau

POMPE À MUSEAU

- + Coût modéré (250 €)
- + Adaptable à de nombreux cours d'eau
- + Pas de bétail dans l'eau
- Capacité limitée (1 pompe = 15 vaches)
- Craint le gel
- Nécessite un temps d'adaptation pour les génisses

AMÉNAGEMENT DE BERGES

- + Facilité d'abreuvement pour les animaux
- + Peu d'entretien après la mise en place
- Plus coûteux
- Mise en place chronophage
- Nécessite de l'eau en permanence

LES CLÔTURES

Un investissement durable pour gagner du temps lors de l'utilisation !

C'est un élément du pâturage à ne surtout pas négliger.

- Les clôtures fixes permettent de délimiter les îlots ou les paddocks fixes. Comptez 2 à 2,5 € /m de clôture. Deux solutions semblent être adaptées : fil électrique tendu (différentes tensions), barbelés.
- Les clôtures amovibles permettent d'organiser le pâturage à l'intérieur du paddock (fil avant/arrière) ou sur la surface complémentaire pour gagner en souplesse d'utilisation. Comptez environ 35 € /100 m. Pensez à assurer un voltage suffisant (3 000 à 4 000 volts).

L'entretien doit être rapide et efficace : une débroussailluse ou un broyeur sous clôture escamotable sont des solutions envisageables.

Privilégiez les **solutions collectives** (CUMA) pour des équipements plus importants (enfonce-pieux, dérouleuse à barbelés).

La mise en place des paddocks coûte entre 5 et 7 €/ 1 000 litres avec un amortissement sur 10 ans.

De manière générale, veillez à la qualité sanitaire de l'eau proposée au cheptel.

POUR ALLER + LOIN

(et exploiter toute sa surface)
Certains éleveurs ne disposent pas d'un parcellaire groupé et les bêtes doivent traverser une route.

Il faut savoir que la circulation des animaux sur la voie publique est autorisée à condition de respecter le code de la route. (articles R 412-44 à R 412-50).

Différents équipements de sécurité peuvent être utilisés : panneaux triangles de danger, drapeaux, vêtements réfléchissants et fluorescents, gyrophare portatif branché sur une batterie de voiture, projecteur fixe en hauteur...

Le chien de troupeau et des cordes amovibles aident l'éleveur à délimiter le couloir de passage des animaux et réduisent le temps de traversée. Le chien est aussi très précieux en cas de déplacement le long de la route.

Enfin, sur des routes fréquentées ou présentant un danger, le boviduc est un moyen sûr pour faire traverser les animaux. Il consiste à aménager un passage sous une route grâce à l'installation de dalots ou de buses en bétons. Cet équipement reste onéreux et soumis à réglementation. Il permet toutefois de valoriser des îlots coupés du siège de l'exploitation.